



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-09

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Banos sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romain Lalanne, délégué titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Banos) a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Marie-Claire DUPRAT (SAINT-SEVER), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Georgette SUPERY (suppléante URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : LAMAIGNERE (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMPOUY), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Karine LAPOS (NASSIET), Sandrine SABATHIE (suppléante POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Bernard GRIMAN (BERGOUHEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSIN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Anne DANTHEZ (MUGRON), Philippe DENIS (ONARD), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUYE (GAAS), Damien DELAVOIE (HABAS), Régis LESGOURGUES (MISSON), Michel CRABOS (MOUSCARDES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Christine MARTINEZ (suppléante LE LEUY), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



... / ...

DELIB 2026-09_CS 25 02 26 - Page 2

Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Geneviève BRETHES (MOMUY), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX), André DUSSAUT (SAMADET), David LEMEE (SERRES-GASTON) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Jean ROHFRTSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Laurent TOLLIS (MONTFORT), Xavier IMATTE (POYARTIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Olivier MORANCY (MIMBASTE), Thierry CALOONE (OSSAGES), Annie LAGELOUZE (TILH)

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE), Catherine HUREL (MEILHAN), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE),

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Patrick MONTJARET (COUDURES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Daniel GRENECHE (LACRABE), Guillaume BAYLOCC (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Michel CAZALETS (PIMBO) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Georges LACLAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAIS) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Jennifer MENIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Yves CONDOM (LOUER), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Valérie JACQUELINE (NOUSSE), Jacques DUBITOU (OZOURT), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Gilles LAHITTE (POUILLON),;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Soizic RAGUENES-PAVIC (LESGOR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Sandrine BUSQUET-FREYSELINAS (SAINT-YAGUEN), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;

M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;

Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;

Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 18/02/2026.

Date d'affichage : 18/02/2026.

Nombre de membres

– En exercice : 122

– Présents : 67

– Pouvoirs retenus : 8 de la commune de Samadet à Bats-Tursan, de Montgaillard à Montsoué, de Nousse à Poyanne, de Momuy à Banos, de Mimbaste à Habas, Laluque à Castelnau-Chalosse, de Tilh à Caupenne, de Bastennes à Audignon.

– Absents excusés : 19

– Absents : 36

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



... / ...

DELIB 2026-09 _CS 25 02 26 - Page 3

OBJET : Vote de la contribution budgétaire 2026 des collectivités adhérentes relative au reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

VU le Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2017-16 du 17/03/2017 relative à l'adoption du projet de statuts modifiés portant notamment sur les modalités de reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) perçues par les Communautés de communes membres du SIETOM de Chalosse au Syndicat (article 11),

VU l'arrêté préfectoral n°592/2017 du 18/07/2017 portant modification des statuts du SIETOM de Chalosse,

VU la délibération du Comité Syndical n°2017-34 du 28/06/2017 relative à l'instauration d'une contribution budgétaire pour l'exercice budgétaire 2018 et suivants,

VU la délibération Comité Syndical n°2026-01 du 25/02/2026 arrêtant la population légale totale en 2026 du SIETOM de Chalosse correspondant au nombre d'habitants desservis par le SIETOM des Communautés de communes membres du SIETOM,

CONSIDERANT que le reversement de cette contribution se fait par douzième,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes inscrites au BP 2026 du SIETOM prévoient un montant de contribution unique par Communauté de communes membre de **137,55 €/habitant**,

CONSIDERANT que le montant total de la contribution budgétaire des adhérents attendu s'élève à **10.882.680 €** pour 2026 selon la répartition suivante par adhérents au regard de leur population 2026 :

E.P.C.I adhérents	Population (habitants)	Montant des contributions attendues
CC Coteaux et Vallées des Luys	7.854	1.080.317,70 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	9.429	1.296.958,95 €
CC du Pays Tarusate	18.672	2.568.333,60 €
CC Terres de Chalosse	18.829	2.589.928,95 €
CC Chalosse Tursan	24.334	3.347.141,70 €
Total	79.118	10.882.680,90 €

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré et à la majorité :

Pour : 75, abstention : 0, contre : 0, (67 votants et 8 procurations)



... / ...

DELIB 2026-09_CS 25 02 26 - Page 4

LE COMITE SYNDICAL,

ARTICLE 1°: Arrête la contribution unique par habitant à **137,55 €/habitant** pour 2026.

ARTICLE 2°: Arrête la répartition du produit attendu de contribution budgétaire 2026 relative au reversement de la T.E.O.M par les Communautés de communes membres du SIETOM de Chalosse comme suit :

E.P.C.I adhérents	Population (habitants)	Montant des contributions attendues
CC Coteaux et Vallées des Luys	7.854	1.080.317,70 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	9.429	1.296.958,95 €
CC du Pays Tarusate	18.672	2.568.333,60 €
CC Terres de Chalosse	18.829	2.2.589.928,95 €
CC Chalosse Tursan	24.334	3.347.141,70 €
Total	79.118	10.882.680,90 € (article 70611 au BP 2026)

ARTICLE 3°: : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 25 février 2026.

La Présidente du SIETOM,
 Mme Christine FOURNADET